

# RESTAURANT MUNICIPAL DE BUBRY

## REGLEMENT

Le moment du repas au restaurant scolaire est un temps important et privilégié de la journée d'un enfant, aussi nous souhaitons qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Notre but est d'offrir aux enfants un repas équilibré dans un cadre agréable et le plus calme possible.

En ce qui concerne ce dernier point, certains manquements en matière de discipline nous ont conduit à formuler les quelques **consignes élémentaires suivantes** :

- rentrer dans le restaurant municipal sans précipitation
- suspendre blousons, vestes aux portemanteaux
- parler sur un ton modéré, ne pas crier ou appeler un camarade éloigné
- éviter de se déplacer
- se tenir à table correctement et manger proprement
- ne pas lancer quelque objet ou nourriture que ce soit
- respecter le matériel
- rassembler les assiettes et verres en bout de table

**Les enfants doivent se respecter entre eux et respecter les agents de service tant dans leurs attitudes que dans leurs propos.**

De plus, à l'issue du repas, les enfants doivent sortir du restaurant scolaire sans courir, ni se bousculer et rejoindre leurs écoles respectives accompagnés des agents de service.

La surveillance du trajet et du temps de présence dans la cour sur le temps de midi est assurée par le personnel communal.

Il est demandé pendant ce temps :

- de respecter les adultes et les camarades
- de ne pas sortir de la cour de récréation
- de ne pas bousculer
- d'autre part, hors projet pédagogique, les enfants ne sont pas autorisés à circuler dans les classes et les couloirs.

En cas de non respect de ces consignes, le personnel du restaurant scolaire a autorité pour donner un avertissement à l'enfant. Après trois avertissements, l'enfant et ses parents seront reçus par le maire et l'adjoint en charge des affaires scolaires. En cas de récidive, l'enfant peut être exclu temporairement ou définitivement du restaurant scolaire.

La commission des affaires scolaires